



# MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

28190 MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Tél 02.37.22.50.67

Adresse mail : [contact@mittainvilliers-verigny.fr](mailto:contact@mittainvilliers-verigny.fr)

---

*Département d'Eure et Loir  
Arrondissement de Chartres  
Canton d'Illiers-Combray*

---

## Réunion du Conseil Municipal du 4 Octobre 2022 à 20h

Convocation du 29 Septembre 2022

Le 4 octobre deux mil vingt et deux à 20 h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de *Monsieur TACHAT Mickaël*, Maire.

### Étaient présents :

*Mesdames COULON Gwénaëlle DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, JOLY Amélie, TOUSSAINT Sylvie.*

*Messieurs AME Laurent, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Était absent excusé :

*Monsieur BAILLAU Brice pouvoir à Madame JOLY Amélie*

Madame DROCHON Véronique a été désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Monsieur le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 30 Août dernier à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique souhaiter ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Suppression d'un poste d'adjoint
- Coût de l'énergie
- Devenir des barnums

Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

En préalable à la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil de se lever et de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur LORET Bernard, adjoint au Maire, décédé le 17 septembre dernier.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et indique avoir reçu une carte de remerciements de Madame LORET Danièle pour les fleurs et les marques d'attention reçues de la commune et de ses élus.

### ➤ **Informations et décisions du Maire :**

#### **- Nouveau secrétaire Général de la Préfecture :**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de Monsieur Yann GERARD indiquant sa nomination en date du 22 juillet par M. le Président de la République en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement de Chartres.

Monsieur le Maire prend acte de sa volonté de travailler en confiance et dans le dialogue avec les élus locaux et l'invitera à venir visiter la commune.

#### **- Eglise Saint Rémy**

Le mardi 20 septembre dernier Monsieur le Maire et son adjointe Madame DROCHON Véronique se sont rendus à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à Orléans, pour défendre le dossier d'inscription de l'Église Saint Remy au titre des monuments historiques.

Suite à cette Commission Permanente Régionale du Patrimoine et de l'Architecture, l'Église va être proposée à l'assemblée plénière avant le 30 juin prochain en vue de son inscription. A la suite de cela, elle pourra bénéficier de financements supplémentaires pour sa protection.

La collectivité prendra alors contact avec un architecte spécialisé pour un diagnostic complet.

Monsieur le Maire rappelle que la charge de ce bâtiment revient à la commune et non au diocèse.

#### **- Etat Civil**

Monsieur le Maire fait le point sur l'état civil depuis le dernier conseil.

- 1 mariage
- 1 naissance
- 1 décès

Soit depuis le début de l'année :

- 7 Décès
- 6 Mariages
- 1 Baptême Civil
- 7 Naissances

## - Urbanisme

Monsieur le Maire fait le point sur l'urbanisme depuis le dernier conseil.

- 2 Permis de Construire en instruction
- 2 Déclaration Préalable en instruction

## - Acquisition Terrain AH 116

Monsieur le Maire indique que les démarches sont en cours pour l'acquisition de la parcelle AH 116 sise 5 rue Charles Peguy à Genainvilliers suivant la délibération (2022/23) et qu'il a rencontré le notaire en ce sens le 24 septembre dernier. Pour rappel l'investissement prévu est de 108 000€ auxquels s'ajoutent 15 000€ de frais de notaires.

Ainsi la demande de Certificat d'Urbanisme d'information est en cours et l'achat est prévu fin 2022 début 2023.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de faire un emprunt de 120 000 € sur 20 ans. Monsieur le Maire charge donc Monsieur le Secrétaire de Mairie de démarcher 5 banques (Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Banque Populaire et Banque des Territoires) et d'en faire un compte rendu à Monsieur BOUTICOURT Damien.

Celui-ci devra convoquer la commission Finances pour étudier les différentes propositions et en faire une présentation au Conseil Municipal pour que celui-ci le valide.

Monsieur le Maire indique qu'il ne fera aucune intervention à aucune étape afin de ne pas créer une situation de conflit d'intérêts étant lui-même employé par un établissement bancaire. Monsieur le Maire indique avoir été particulièrement sensibilisé avec les autres élus par les services de Chartres Métropole à ce sujet.

Madame JOLY Amélie s'interroge sur la nécessité de faire appel à un courtier.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la consultation la collectivité va comparer elle-même les offres des établissements bancaires.

Monsieur ROUSSEAU Nicolas indique qu'il est nécessaire de faire le prêt rapidement car les taux augmentent.

Monsieur le Maire partage cet avis mais rappelle que les taux restent faibles par rapport aux périodes inflationnistes avec des taux de 12 à 15%. De plus et pour éviter tous potentiels conflits d'intérêts, Monsieur le Maire demande à Monsieur ROUSSEAU Nicolas ne pas participer aux débats à venir sur ce sujet étant lui-même également employé par un établissement bancaire

## - Maison 7 rue de la Mairie - Vérigny

Monsieur le Maire indique avoir visité la maison faisant face à la salle culturelle et associative sise 7 rue de la Mairie à Vérigny et souhaite ouvrir un débat avec le conseil afin d'en faire un gîte et éventuellement travailler avec Chartres Habitat pour la création de maisons pour personnes âgées dans le fond de parcelle.

Monsieur le Maire indique avoir demandé une estimation aux domaines qui est en cours et que l'estimation vendeur est de 100 000/120 000€.

Enfin, Monsieur le Maire évoque la possibilité d'un projet privé de rachat pour un gîte.

Le débat s'engage au sein de l'assemblée.

Madame JOLY Amélie s'interroge sur la gestion de cette location.

Monsieur METIVIER Julien complète cette remarque en relevant les questions autour des week-ends (pas d'agents de la collectivité) et du ménage mais indique que le sujet est pertinent pour la question des potentielles nuisances de la salle.

Madame GONDOUIN Aurélie souhaite connaître la surface habitable.

Monsieur DUBOIS Max indique une surface de l'ordre de 150m<sup>2</sup>.

Monsieur METIVIER Julien propose que la collectivité acquiert ce bien pour en faire une location classique.

A la suite de ces débats, le conseil reste dubitatif et ne souhaite pas se positionner sur l'acquisition de ce bien.

*Monsieur LHOTE David quitte la salle à 20h35 dans le cadre d'une astreinte professionnelle et donne pouvoir à Monsieur LAVAU Jérôme.*

### **- Orange**

Suite à la demande de Monsieur AME Laurent relative à un poteau téléphonique endommagé à la sortie de Chatenay par la rue de la Croix des Brosses, Monsieur le Maire indiquait lors du dernier conseil avoir eu des échanges devenus virulents avec Orange à ce sujet depuis le 18 août. Il fait lecture de la réponse de Monsieur Benoit Colleville - Directeur Relations Collectivités Locales 28 chez Orange :

*Bonjour M. Tachat,*

*Je fais suite à notre échange concernant les incidents réseau Orange portant sur les poteaux.*

*La priorité d'intervention de nos équipes sur ces dossiers est orientée vers la mise en sécurité des situations qui nous sont signalées et la réparation a minima provisoire des lignes afin d'assurer la continuité de service.*

*Le traitement des poteaux en eux-mêmes intervient depuis quelques temps avec un décalage par rapport à nos délais usuels d'intervention.*

*C'est la conséquence de situations tendues dans les approvisionnements de poteaux et la mobilisation des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.*

*Nous travaillons naturellement à la résolution de ces difficultés.*

*Cependant il est difficile à ce jour d'avancer un délai de retour à une situation normalisée.*

*N'hésitez pas si nécessaire à nous signaler toute situation d'urgence qui sera prise en compte avec la priorité d'intervention adaptée.*

### **- Formations**

Monsieur le Maire assistera aux Assises de l'ARF Centre (association régionale du fleurissement) le 6 octobre prochain avec Madame DROCHON Véronique afin de connaître les conditions d'obtention d'une fleur au concours des villes et villages fleuris.

Monsieur le Maire suivra une formation sur le passage à la M57 (nouvelle comptabilité publique pour 2023) le 11 octobre prochain. Ce passage a été acté par la délibération 43/2021.

#### **- Visite du Sénat**

Monsieur le Maire souhaite que les conseillers puissent « Donner du sens à leur mandat » (sic). Il a ainsi pris attache avec Madame le Sénateur Chantal Deseyne afin que le Conseil Municipal puisse visiter le Sénat le 2 Février 2023. Les inscriptions sont à faire auprès du Secrétariat de Mairie dans les 15 jours.

#### **- Chartres Métropole**

Monsieur le Maire rappelle que la réunion des entités satellites de Chartres Métropole prévu le 22 septembre à 20h30 est reporté en 2023.

Les membres du Conseil Municipal inscrits étaient :

- TACHAT Mickaël, Maire
- DROCHON Véronique, Adjointe
- DUBOIS Max, Adjoint
- BAILLAU Brice
- METIVIER Julien.

Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'inscrits dans notre commune ainsi que dans les autres de l'agglomération chartraine et rappelle une nouvelle fois le rôle central pour nos communes de Chartres Métropole et de ses entités satellites. Il lui semble important que chaque conseiller en connaisse le fonctionnement afin de répondre aux questions des administrés.

#### **- Recensement de la population**

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population de Mittainvilliers-Vérigny aura lieu en janvier 2023 et qu'il a participé à une réunion d'information des élus le 27 septembre dernier. Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette opération pour la commune puisqu'elle sert notamment de base au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et permet de définir le nombre d'élus municipaux.

Par arrêté, Monsieur le Maire a nommé Monsieur le Secrétaire de Mairie comme coordonnateur communal et celui-ci ira en conséquence en formation le 19 octobre prochain.

#### **- Associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur LHOTE David le représentera à l'Assemblée Générale de l'AS Fontaine la Guyon et que l'Association des chasseurs d'Emerville, La Leu et Le Luat remercie le Conseil Municipal de la subvention perçue.

Monsieur le Maire rapporte également auprès de l'assemblée une demande d'une subvention de 250 € par l'association des chasseurs de Mittainvilliers et une autre demande émanant de l'APF (Association des Paralysés de France) France Handicap.

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution des subventions sera débattue lors du budget.

#### **- Panneaux solaires**

A la demande de Monsieur BOUTICOURT Damien, Monsieur le Maire a repris directement ce dossier en charge. Il a ainsi reçu une visite technique de l'entreprise « Terre Solaire » le 28 septembre dernier. Suite à celle-ci, il apparaît nécessaire de faire une légère modification de la toiture en obstruant une lucarne pour bénéficier d'un ensoleillement maximal. Monsieur le Maire indique avoir déjà contacté des couvreurs en ce sens.

Comme convenu au contrat, la société Terre Solaire va déposer un dossier d'autorisation d'urbanisme dans les prochaines semaines et la mise en service est prévue au 1er semestre 2023.

#### **- Mairie**

Monsieur le Maire indique qu'il va être commandé pour la cour de la Mairie 3 porte-vélos et un cendrier pour un total de 610,88 € HT soit 733,06€ TTC.

Monsieur le Maire s'interroge sur la temporalité des travaux évoqués dans la salle du Conseil. En effet, les premières observations montrent l'absence d'isolation complète de la salle du conseil et même un risque de sécurité avec le plafond en torchis fortement dégradé par endroit et nécessitera une reprise de la gestion des eaux usées. Ces surcoûts s'ajoutent à un contexte général d'inflation.

Afin de mieux définir le projet, Monsieur le Maire a demandé à l'adjoint en charge des travaux, Monsieur DUBOIS Max de réunir la commission travaux pour avancer sur ce projet. De manière générale, cette commission devra se réunir de manière trimestrielle pour avancer sur les différents projets de la collectivité.

#### **- Salle**

Monsieur le Maire indique qu'il va être commandé pour l'aménagement de la salle 6 porte-vélos et un porte trottinettes pour un total de 1231,88€ HT soit 1478,26€ TTC. Le conseil municipal ne juge pas utile l'installation de porte trottinettes et demande à Monsieur le Maire de le retirer de la commande soit une économie de 391 € HT. Le blason et les cendriers seront installés prochainement.

Afin de protéger les murs de la salle Monsieur le Maire va accepter le devis de NL Menuiserie pour la mise en place de butées dans la grande salle pour un coût de 240€ HT soit 288€ TTC.

La mise en place de protections de mur dans la réserve et dans la pièce ménage afin de les préserver de l'humidité et des coups aurait un coût de 3643,83€ HT soit 4372,60€ TTC. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un produit cher et difficile à mettre en œuvre d'où le coût de la proposition. Suivant l'avis unanime du conseil, Monsieur le Maire va demander à NL Menuiserie un chiffrage pour la mise en place de butées dans la réserve.

#### **- PLU**

Conformément à la délibération 59/2021, Monsieur le Maire a procédé à une consultation auprès de 6 entreprises ayant réalisé des PLU dans la région.

4 entreprises ont répondu à cette consultation :

	HT	TTC
Agence Gilson	29 765,00 €	35 718,00 €
En perspective	38 810,00 €	46 572,00 €
Parenthèses Urbaines	37 270,00 €	44 724,00 €
VE2A	35 000,00 €	42 000,00 €

Dans le cadre de la délibération et considérant que l'offre de l'agence Gilson répond au besoin de la collectivité. Monsieur le Maire va accepter la proposition de cette entreprise et lancer la mise en place du PLU.

#### - Fêtes et cérémonies

A la demande de Monsieur le Maire, Madame DROCHON Véronique fait le point sur les différentes fêtes et cérémonies prévues suite à la réunion du 13 septembre dernier :

➤ Gouter d'Halloween.

Un gouter d'Halloween est prévu pour les enfants de la commune à la Salle culturelle et associative le 31 octobre à 16h avec boissons chaudes et fraîches, bonbons et viennoiseries. Il sera accompagné par la diffusion d'un petit film sur le thème d'Halloween. L'activité continuera par une balade dans les hameaux de 17 à 19h. L'ensemble de l'activité se fera sous la responsabilité des parents.

➤ Cérémonie du 11 Novembre.

Pour des raisons d'organisation, les cérémonies se dérouleront à Mittainvilliers puis à Vérigny. Les cérémonies seront suivies d'un verre de l'amitié à la Vérymittaine. Monsieur le Maire rappelle sa volonté d'impliquer les enfants de la commune dans ces cérémonies et son souhait qu'un maximum d'élus participent à cette cérémonie.

➤ Repas des aînés.

Le repas des aînés aura lieu comme prévu le 11 novembre à la suite des cérémonies. Madame DROCHON rappelle les règles de paiement des personnes non invitées définies lors du Conseil Municipal du 24 octobre 2016. Les tables rondes seront mises en place et un ou deux élus y seront installés.

➤ Beaujolais Nouveau.

Une soirée Beaujolais Nouveau sera organisée par la commune le vendredi 18 novembre de 19h30 à 21h30.

➤ Noël des enfants

Le Noël de la commune se tiendra le 18 décembre avec le spectacle prévu l'an dernier annulé pour cause de COVID. La mairie se rapprochera de l'association « Lire c'est Partir » qui propose des livres pour enfants de tous âges à un prix intéressant. Notre Père Noël habituel, Monsieur GIRARD Raymond, sera présent afin de distribuer des chocolats aux enfants.

La distribution des différentes invitations devra être faite entre le 10 et le 12 octobre. Elles seront disponibles au secrétariat de mairie dès le 10 octobre. Les élus se répartissent les zones à distribuer.

Monsieur le Maire et Madame DROCHON Véronique remercient Madame GONDOUIN Aurélie pour la réalisation des invitations.

#### - **Vie Numérique**

Madame DROCHON Véronique a pris attache auprès de l'entreprise SAS Solutions Vie Pratique, en charge de ce programme, afin d'organiser la venue du bus numérique au sein de la commune. Cette animation aura lieu le 12 Janvier 2023 à la Vérymittaine. Les intervenants proposeront des initions aux outils numériques et répondront aux questions des participants. Deux séances (une le matin et une l'après-midi) de 12 places seront organisées. Un accompagnement ultérieur de perfectionnement est possible avec le Conseil Départemental.

La distribution des flyers est à faire courant novembre.

Monsieur METIVIER Julien et Madame GONDOUIN Aurélie proposent qu'une information soit faite lors du banquet des aînés. Cette proposition retient l'attention du Conseil.

Madame DROCHON Véronique indique également avoir procédé à l'inscription de la commune sur la liste d'attente pour le passage du ciné mobile. Malheureusement ce service connaît une forte demande.

#### - **SIRP**

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOUTICOURT Damien de faire un point sur le SIRP.

Suite au comité syndical du 6 octobre, Monsieur BOUTICOURT Damien tire un bilan positif avec la baisse des contraintes liées au COVID.

L'effectif de l'école est de 121 élèves dont environ 100 mangent à la cantine.

Monsieur BOUTICOURT Damien indique que le succès de l'étude surveillée l'an dernier à conduit le SIRP a proposé une séance hebdomadaire supplémentaire. De plus, l'avancement des carrières des ATSEM implique une augmentation des coûts humains dans le fonctionnement du SIRP. En synthèse, la charge par enfants était de 1737,12 € en 2021/2022 contre 1941,73 € en 2020/2021. Monsieur BOUTICOURT indique qu'il faut analyser ces chiffres avec prudence car ils subissent un fort impact des coûts d'investissement de l'ordre de 440€ par enfant et par an.

Monsieur BOUTICOURT Damien rapporte également une augmentation du tarif d'Yvelines Restauration, celle-ci étant en accord avec le budget du SIRP. Cependant, il note en parallèle une dégradation de la qualité du service proposé : livraisons insatisfaisantes (cartons jetés, etc.), fruits et plats non mangeables, produits manquants (fromages, desserts), barquettes vides. Cette situation impliquant une dégradation de la qualité du travail est une source de stress pour les agents de la collectivité.

Monsieur le Maire revient sur le coût de la cantine. Celle-ci présente un déficit de 24 590,24 € (Dépenses : 80 689,92 € Recettes :56 099,68€). Ce déficit sera pris en charge au prorata entre les communes soit 15 349,35€ pour Mittainvilliers-Vérigny. La cantine a servi 13361 repas

l'an dernier dont environ 8400 pour les enfants de Mittainvilliers-Vérigny. Pour information, le coût unitaire réel du repas est de 6,04 €.

Monsieur BOUTICOURT rapporte également que le SIRP va passer à la nomenclature M57 au 1er janvier prochain et que le document d'évaluation des risques est en cours de réalisation en collaboration avec le Centre de Gestion.

Il fait également le point sur l'installation des panneaux solaires sur le toit de la cantine dont la mise en place aura lieu en octobre/novembre.

### ➤ **Suppression poste adjoint**

Monsieur le Maire expose :

Lors de la séance du conseil municipal du 24 Mai 2020 (délibération 31/2020), le conseil municipal a décidé sur proposition de Monsieur le Maire de créer 4 postes d'adjoint et avait élu Monsieur LORET Bernard comme quatrième adjoint (délibération 35/2020).

Suite au décès de Monsieur Bernard LORET, le poste de quatrième adjoint est désormais vacant.

En concertation et en accord avec les autres adjoints et considérant que la gestion de l'agent technique, placé auparavant sous l'autorité du 4<sup>ème</sup> adjoint sera désormais assurée par Monsieur le Secrétaire de Mairie sous son autorité, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste de quatrième adjoint.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

**VU** les délibérations 31/2020 et 35/2020 du 24 Mai 2020,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

**CONSIDERANT** cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

**CONSIDERANT** que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Monsieur le Maire fait part de sa volonté d'être entouré de 3 adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** le décès de Monsieur LORET Bernard,

**CONSIDERANT** la nouvelle organisation de la collectivité,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DE SUPPRIMER** le poste de quatrième adjoint au Maire.

*Délibération 49/2022*

### ➤ **Avenant Marché Travaux Place du jeu de boules.**

Monsieur le Maire expose :

L'aménagement de la Place du Jeu de Boules à Genainvilliers a révélé quelques imprévus qui ont nécessité des travaux supplémentaires comme le remplacement de regards, la mise en

place d'un caniveau grille, des réparations de tuyaux et la fourniture de terre végétale. Ces travaux sont indispensables à la bonne réalisation du projet et sont en partie financés par des moins-values sur d'autres postes.

En conséquence, Monsieur le Maire fait part que des modifications tarifaires concernant le marché de travaux MAPA 2022\_002 concernant le réaménagement de la Place du Jeu de Boules à Genainvilliers s'avèrent nécessaires, en voici l'exposé et les conditions :

### **ARTICLE I : OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF**

Le présent acte a pour objet la prise en compte de travaux en plus et moins-value.  
Les modifications apportées au marché de travaux, sont listées dans le tableau ci-dessous :

Numéro de prix	Désignation	Evolution en € Hors taxe
I	INSTALLATION	0 €
II	SIGNALISATION	0 €
III	TERRASSEMENTS	+240 €
IV	CHAUSSÉE	-1150 €
V	TROTTOIRS	-95 €
VI	BORDURES-CANIVEAUX	-6 505 €
VII	ASSAINISSEMENT - CANALISATION	+ 435 €
VIII	ASSAINISSEMENT REGARDS	0 €
IX	MISE A NIVEAU D'OUVRAGE	+ 2293 €
XIV	SIGNALISATION VERTICALE	0 €
XV	SIGNALISATION HORIZONTALE	0 €
XVI	TRAVAUX DIVERS	- 1800 €
<b>TOTAL</b>		<b>-6582 €</b>

### **ARTICLE II : MODIFICATION DU BORDEREAU DE PRIX**

Il convient d'ajouter des travaux supplémentaires nécessaires à l'exécution du marché.

Les prix suivants sont ajoutés au BPU initial :

Numéro de prix	Descriptif	Prix Unitaire En € Hors taxe
1.1	<p><b>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GEOTEXTILE</b></p> <p>Ce prix rémunère La fourniture et la pose de géotextile (minimum 150 g/m2 non tissé, toutes sujétions comprises. Ce prix s'applique au mètre carré.</p> <p>Le mètre carré :</p>	1,30 €
1.2	<p><b>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE TERRE VEGETALE</b></p> <p>Ce prix rémunère : Au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de terre végétale.</p>	

	Le mètre carré :	5,50 €
<b>1.3</b>	<p><b>FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAUX GRILLES I=10CM</b></p> <p>Ce prix rémunère :  La fourniture et la pose :  D'un caniveau préfabriqué, en béton polyester, sans pente classe A15 charge 15 KN avec sortie verticale préformée.  D'une grille de couverture, en acier galvanisé.  De clavettes pour fixer la grille de l'intérieur.  Y compris toutes sujétions de raccordement.  Ce prix s'applique au mètre.</p> <p><b>LE METRE :</b></p>	145,00 €
<b>1.4</b>	<p><b>REPLACEMENT DE TAMPON DE VOIRIE</b></p> <p>Ce prix rémunère :  La dépose et la mise en dépôt en un lieu désigné par le maître d'œuvre du tampon existant.  La mise à niveau du regard au profil de la chaussée ou du trottoir, y compris les terrassements éventuels  La fourniture et la pose d'un tampon circulaire en fonte de diamètre 600 mm de classe 400.</p> <p>L'unité :</p>	475,00 €
<b>1.5</b>	<p><b>DEMOLITION DE REGARD EP</b></p> <p>Ce prix rémunère :  A l'unité, la démolition d'un regard quelle que soit la difficulté. Il comprend la récupération éventuelle du tampon et du cadre et leur mise en dépôt en un lieu désigné par le maître de l'ouvrage ainsi que l'évacuation des gravats à la décharge de l'entreprise.</p> <p>L'unité :</p>	129,00 €
<b>1.6</b>	<p><b>DEMOLITION DE DALLES BETON RIVERAINS</b></p> <p>Ce prix rémunère :  La démolition en fouille ou en élévation de maçonnerie de toute nature ou de béton non armé.</p> <p>Il comprend :  - la démolition et le concassage de maçonnerie,  - le chargement et l'évacuation à la décharge de l'entreprise des gravats,  - toutes sujétions.</p> <p>Le mètre carré :</p>	48,50€
<b>1.7</b>	<p><b>REPARATION DE TUYAU, BUSAGE ET/OU BETONNAGE DE TUYAU</b></p> <p>Ce prix rémunère :  La fourniture et la mise en œuvre de béton y compris coffrage et toutes sujétions</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	190,00 €
<b>1.8</b>	<p><b>DEMOLITION, DEPLACEMENT DU TERRAIN DE BOULES</b></p> <p>Ce prix rémunère :  La démolition en fouille ou en élévation du terrain de toute nature.</p> <p>Il comprend :</p>	

	- la démolition et le concassage éventuel, - le chargement et l'évacuation à la décharge de l'entreprise des gravats,  Le mètre carré :  <b>Le mètre carré :</b>	42,00 €
--	---	---------

### **ARTICLE III : INCIDENCES FINANCIERES**

Le montant du marché est donc modifié comme suit :

Montant du marché initial : ..... 55 770,00 € HT

Montant de la moins value : ..... - 6 582,00 € HT

Montant de la plus value : ..... + 9 266,00 € HT

Montant du marché après avenant : ..... 58 454,00 € HT

Variation en pourcentage : .....+4,81 %

Il est rappelé que le marché est traité à prix unitaires aux quantités réellement exécutées.  
Selon le devis joint en annexe du présent acte modificatif.

### **ARTICLE IV : APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF**

Le présent acte ne sera définitif qu'à compter de sa notification au titulaire.

### **ARTICLE V : DISPOSITIONS GENERALES**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent acte, lesquelles prévalent en cas de différence.

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec la société EUROVIA CENTRE LOIRE le 12 Septembre 2022,

VU l'avis favorable de la CAO du 4 Octobre 2022,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du marché de travaux MAPA 2022\_002 concernant le réaménagement de la Place du Jeu de Boules à Genainvilliers pour intégrer les travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation du projet pour un montant de 2 684€ HT supplémentaires soit 3 220€ TTC portant le marché à un total 58 454 € HT soit 70 144,80€ TTC.

*Délibération 50/2022*

#### **➤ Travaux complémentaires Place du jeu de boules.**

Monsieur le Maire expose :

Afin de finaliser le projet de la Place du jeu de Boule et pour que l'ensemble de la place soit en cohérence, Monsieur le Maire propose de mettre en place des bordures et des trottoirs sur

les côtés extérieurs de la place. Au-delà de leur aspect esthétique, ces travaux, non prévus initialement, allongeront sensiblement la durée de la vie de la voirie en retenant les enrobés, en facilitant les écoulements des eaux et en conséquence en limitant les dommages liés à la circulation et à la stagnation de ces eaux (déformation de la chaussée, endommagement par le gel, etc.). Ces travaux, qui seraient réalisés par Eurovia Centre Loire dans la continuité des travaux en cours sont estimés à 16 914,50 € HT soit 20 297,40 € TTC.

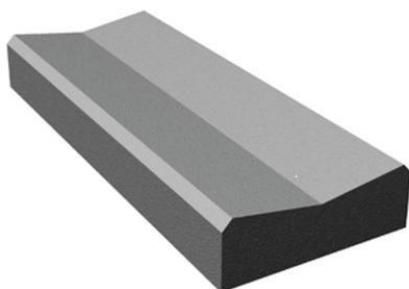
Monsieur le Maire propose également de finir la requalification de la place par la création d'un massif paysager le long de la mare et la mise en place de mobilier urbain en plus du banc existant, un abri-bus, 3 range-vélos, une poubelle et une table pique-nique en plastique recyclé.

Fourniture	Fournisseur	Prix HT	Prix TTC
Abri bus	Declic	3 380,00 €	4 056,00 €
3 ranges vélo	Declic	339,48 €	407,38 €
Poubelle	Declic	592,48 €	710,98 €
Table Pique-Nique	PlasEco	1 240,00 €	1 488,00 €
Aménagements Espaces verts	Actu'Paysage	4825,00 €	5790,00 €

L'ensemble de ces aménagements auront donc un coût total de 27 291,46 € HT soit 32 749,75 € TTC. Le coût total de la requalification de la place du jeu de boules serait ainsi de 85 745,46 € HT soit 102 894,55 € TTC. Pour rappel, le projet sera subventionné sur une base de 73 456,44€ HT.

Coût du projet en € HT	Financier	Nature	Pourcentage	Produits en €
Coût global 73.456 €	<b>Département</b>	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	43%	<b>31.586 €</b>
	<b>Chartres Métropole</b>	Fond de Concours (FDC)	17%	<b>12.488 €</b>
	<b>Commune</b>	Autofinancement	40%	<b>29.382 €</b>
Total charges 73.456 €				Total Produits 73.456 €

Afin d'éclairer la discussion, Monsieur le Maire diffuse une image de bordure de type CC1 :



Monsieur LAVAU Jérôme s'interroge sur le risque de bouchage des grilles par les feuilles en automne.

Monsieur le Maire et Monsieur AME Laurent expliquent que les grilles actuelles ne seront pas modifiées et que sur ce point, la situation restera identique à celle d'aujourd'hui.

**VU** le code des marchés publics,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la collectivité de finaliser la requalification de la place du jeu de boules,

**CONSIDERANT** le coût des devis présentés ;

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APROUVE** les principes retenus pour finaliser la requalification de la place du jeu de boules,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des devis relatifs aux aménagements énoncés ci-dessus ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération.

*Délibération 51/2022*

### ➤ **Aménagements de voirie Rue Charles Péguy**

Avant d'évoquer les travaux Rue Charles Péguy, Monsieur le Maire fait le point sur différents projets de requalification viaire :

Place du Calvaire en 2023 en amont des travaux de requalification de la RD 148.

Plateau de Mittainvilliers en aval de ces travaux (le planning exact des travaux sera à voir avec le Conseil Départemental pour la réalisation correcte du quai bus).

Rue du Moulin (Chatenay) et rue du Marché : Estimation préalable par ELI à 151 932 € HT pour la réfection de ces voies très endommagées avec bordures et entrées charretières enrobés. Monsieur le Maire indique que cette route non bordurée et sans gestion des eaux pluviales est à refaire alors que le prêt est toujours en cours.

Dans le cadre de la requalification de la RD 148, Monsieur le Maire va se rapprocher du Conseil Départemental afin de profiter au mieux de son soutien financier mais également

technique, grâce à l'expertise des équipes de l'ADII du Perche et d'ELI pour définir les travaux annexes nécessaires à l'optimisation de ces travaux de requalification.

Rue des Marnières : Estimation préalable par ELI à 55 932€ HT pour la réfection de la voie et pour trouver une solution aux soucis d'inondation de la rue des Marnières.

Le Luat : premiers travaux en cours (rdv avec Lusitano, et ELI) pour une pré-estimation des travaux de requalification de l'aire urbaine du Luat avec traitement des entrées, bordurages, stationnement, gestion sécurisée de l'arrêt de bus, reprise des réseaux humides si besoin, enfouissement des réseaux secs. etc. => objectif travaux 2024/2025.

La Leu : une préestimation plus succincte sera aussi étudiée avec ELI pour des travaux à l'horizon 2026.

Monsieur le Maire indique que Monsieur DUBOIS Max réunira la commission voirie avec une périodicité trimestrielle afin d'évoquer ces sujets.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à ses engagements, le Conseil Départemental va, dans les prochaines semaines, procéder à la remise en état de la RD 125 notamment dans le hameau de Genainvilliers entre la place du Jeu de Boules et la sortie d'agglomération en direction de Fontaine-la-Guyon. Au-delà de leur aspect esthétique, ces travaux, non prévus initialement, allongeront sensiblement la durée de la vie de la voirie en retenant les enrobés, en facilitant les écoulements des eaux et en conséquence en limitant les dommages liés à la circulation et à la stagnation de celles-ci (déformation de la chaussée, endommagement par le gel, etc.).

Ces travaux sont l'occasion pour la collectivité de procéder à la mise en place de bordures le long de ce tronçon.

Monsieur le Maire s'est ainsi rapproché de deux prestataires potentiels : Eurovia en charge du projet de la place du jeu de boules à Genainvilliers et Pigeon TP chargé de la réfection de la RD 125 par le Conseil Départemental.

Les offres suivantes sont ainsi présentées :

	HT	TTC
EUROVIA CENTRE LOIRE	34 042,50 €	40 851,00 €
PIGEON TP	33 831,45 €	40 597,74 €

Le débat s'engage au sein du Conseil Municipal

Monsieur LAVAU Jérôme souhaite savoir si des travaux équivalents auront lieu dans les autres hameaux.

Monsieur le Maire indique que chaque situation sera étudiée au cas par cas et que la commission voirie devra réfléchir dans une optique de durée de vie des équipements et d'amélioration du cadre de vie.

Monsieur AME Laurent souhaite savoir si la largeur de voirie sera maintenue.

Monsieur le Maire confirme le maintien de celle-ci.

Monsieur BOUTICOURT Damien souhaiterait connaître le coût pour la commune si la mise en place des bordures étaient reportées après la mise en place des enrobés.

Monsieur GIRARD Raymond répond que la pérennité de la nouvelle voirie sera amplement maximisée et le résultat forcément meilleur si on respecte l'ordre logique de la mise en place des bordures puis du tapis d'enrobé.

Monsieur METIVIER Julien comprend l'intérêt de ses travaux mais souhaite savoir si un rattrapage de subventions sera possible sur ce dossier.

Monsieur le Maire répond par la négative. Il explique qu'un subventionnement de ces travaux aurait bien sûr été un plus mais que le calendrier prévu des travaux du département oblige à agir rapidement.

VU les offres proposées,

VU le code des marchés publics,

VU le code général des collectivités territoriales,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **RETIENT** le devis de PIGEON TP, tel que proposé pour un coût total de 33 831,45 € HT soit 40 597,74 € TTC,

- **MISSIONNE** le Maire ou l' élu en charge du dossier pour les suites à donner auprès des prestataires.

#### *Délibération 52/2022*

Suite à cette délibération, Madame DUBESSET Angélique constate le faible niveau de la mare de Genainvilliers.

Monsieur GIRARD Raymond répond que cela s'explique par la très faible pluviométrie de la période estivale.

Monsieur le Maire indique que la mare est infestée de nénuphars. Il propose une action citoyenne afin de la libérer et considère qu'elle mérite de reprendre vie.

Monsieur LAVAU Jérôme indique souhaiter participer aux commissions relatives à la voirie.

Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers sont invités à toutes les commissions.

### ➤ **Extension de l'éclairage public à Vérigny**

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2020, la commune de Mittainvilliers-Vérigny a engagé la transformation de son ancienne école et mairie en une salle des fêtes et mairie annexe. Cet équipement va naturellement entraîner un surplus d'activités nocturnes liées directement et indirectement à cette salle. Ainsi la commune souhaite réaménager et sécuriser l'actuel terrain de boules afin d'offrir un espace champêtre partagé. Ainsi, la mise en place de jeux d'enfants pourra être envisagée dans les années à venir pour valoriser ce lieu.

Afin de permettre une utilisation maximale de ce lieu et ce en toute sécurité, la commune souhaite la mise en place d'un éclairage public.

Cet aménagement sera fait dans un esprit de préservation du patrimoine de Vérigny avec le choix d'un équipement qualitatif, évolutif, durable et avec un éclairage peu énergivore et utilisable uniquement à la demande type SmartCity (détecteur, commande à distance, etc.) dans une optique de développement durable.

Ces travaux sont également l'occasion de finaliser l'éclairage extérieur du jardin de la salle culturelle et associative avec les mêmes préconisations et matériels que celui demandé au terrain de boules.

Le fonctionnement de ces équipements est estimé à 30 ans minimum hors LED. Le choix de la collectivité se porte sur du matériel évolutif permettant de limiter les couts d'entretien et de maintenance.

Monsieur le Maire s'est ainsi rapproché de différents prestataires ayant l'habitude de travailler avec les préconisations de Chartres Métropole.

Les offres suivantes sont ainsi présentées :

Prestataire	Zone Parking	Zone Salle	Total en €	TTC en €
Eiffage	41 002,50	4 959,70	45 962,20	55 154,64
Bouygues	32 672,92	4 313,00	36 985,92	44 383,10
Citeos	29 785,70	3 950,00	33 735,70	40 482,84

Monsieur le Maire indique que le budget prévisionnel était de 28 000€ HT pour la zone parking.

Monsieur de BOUILLÉ Pierre indique avoir vu à Londres des lampadaires permettant la recharge des voitures électriques et trouverait intelligent de prévoir ce type d'équipement.

Monsieur AME Laurent indique que ces systèmes sont interdits en France.

Monsieur de BOUILLÉ Pierre prend acte mais indique qu'il serait bon de prévoir à minima la mise en place d'une gaine.

Monsieur le Maire partage cette opinion et fera le nécessaire en ce sens. Il précise que le matériel choisi est qualitatif, produit en France et s'intégrera dans le patrimoine de Vérigny.

Madame JOLY Amélie indique que l'entrée sur le parking n'est pas satisfaisante.

Monsieur le Maire partage cette analyse indique qu'un bateau de voirie sera mis en place.

**VU** les offres proposées,

**VU** le code des marchés publics,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **RETIENT** le devis de CITEOS, tel que proposé pour un coût total de 33 735,70 € HT soit 40 482,84 € € TTC,

- **MISSIONNE** le Maire ou l' élu en charge du dossier pour les suites à donner auprès des prestataires.

*Délibération 53/2022*

*Monsieur LHOTE David est de retour à 22h30.*

### ➤ **Dénominations des voies**

Monsieur le Maire revient sur la réunion publique du 27 septembre dernier et remercie les élus présents (AME Laurent, BOUTICOURT Damien, DROCHON Véronique, DUBOIS Max, GONDOUIN Aurélie, METIVIER Julien et TOUSSAINT Sylvie) et rapporte la présence d'une quarantaine de personnes.

Monsieur le Maire rappelle le travail important de Madame GONDOUIN Aurélie dans les recherches pour aider les administrés dans leurs démarches et la remercie à nouveau pour cela.

Monsieur le Maire fait part de la qualité des échanges avec les habitants et rapporte quelques points au Conseil Municipal :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à réfléchir sur la possibilité d'aider les entreprises locales qui doivent refaire leurs publicités, affichages, etc. et propose en ce sens une aide forfaitaire de 100 €.

Après discussions, cette proposition est rejetée à 10 voix contre (Mmes DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, JOLY Amélie en son nom et celui de Monsieur BAILLAU Brice, TOUSSAINT Sylvie et MM AME Laurent, BOUTICOURT Damien, DUBOIS Max et ROUSSEAU Nicolas).

Madame JOLY Amélie demande si une aide administrative est possible.

Monsieur le Maire indique que la collectivité a fourni aux participants à la réunion des notices récapitulatives des démarches à faire y compris pour les entreprises et que les Centres de Formalités des Entreprises sont à disposition pour ce type de démarches. Enfin, le secrétariat de Mairie reste à la disposition des administrés pour toutes demandes.

Monsieur le Maire indique que la numérotation actuelle sera maintenue Rue Emerville afin de limiter les changements alors que le nom de la rue reste inchangé.

Enfin Monsieur le Maire rapporte un désaccord des habitants pour le nom de « rue Buisson Pillard ». Cette réunion ayant été organisée pour avoir l'avis des administrés avant une validation définitive, Monsieur fait une nouvelle proposition afin qu'elle se dénomme « Rue Saint-Hubert » et propose d'adopter en ce sens une délibération qui annule et remplace la délibération 12/2022.

Monsieur le Maire expose :

Cette délibération annule et remplace la délibération 12/2022.

Par délibération 63/2020 du 28 Septembre 2020, le conseil municipal a validé le principe de procéder à refonte partielle du nommage et du numérotage des voies de la commune, et a autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre par l'intermédiaire d'un plan d'adressage accompagné par LA POSTE.

Monsieur le Maire rappelle l'existence de doublons au niveau de nom des rues depuis la fusion des 2 communes. Ceux -ci s'ajoutent à une série de défaut de nommage des rues et/ou de numérotation antérieur à la fusion. Ainsi des adresses ne sont pas répertoriées, et face à des nouvelles et futures constructions, une mise aux normes de l'adressage communal est indispensable.

En effet, un adressage clair et sans équivoque est nécessaire pour optimiser le déploiement de services publics, tel que les secours ainsi que la connexion aux différents réseaux, notamment la fibre optique. Cette opération facilitera également d'autres services comme la délivrance du courrier et des livraisons.

Il convient de rappeler que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Suite aux échanges avec LA POSTE, la commission propose le projet de renommage suivant :

ANCIENNE COMMUNE	LIBELLÉ ACTUEL DE LA VOIE	NOUVEAU LIBELLÉ	OBSERVATION
MITTAINVILLIERS	RUE DE L ARSENAL Tronçon entre la Place de la Mairie et la sortie d'agglomération vers Fontaine la Guyon	ROUTE DE FONTAINE	Voir annexe 12-1
MITTAINVILLIERS	RUE DU MOULIN	RUE SAINT MARTIN	
MITTAINVILLIERS	RUE JEAN MOULIN Tronçon correspondant au Chemin rural dit des Près	IMPASSE DE CHAMPIGNY	Voir Annexe 12-2
VERIGNY	RUE DU CHATEAU D EAU	RUE SAINT-HUBERT	
VERIGNY	EMERVILLE Tronçon Rue Principale	RUE EMERVILLE	Voir Annexe 12-3
VERIGNY	EMERVILLE	RUE SAINT-JEAN	Voir Annexe 12-3
VERIGNY	EMERVILLE	ROUTE DE LA LEU	Voir Annexe 12-3
VERIGNY	RUE DE LA MAIRIE	RUE DE L'ECOLE	
VERIGNY	RUE DU MOULIN	RUE DE LA JARDRIE	Voir Annexe 12-4
VERIGNY	RUE DU MOULIN	RUE DE LA POMPE	Voir Annexe 12-4
VERIGNY	GRANDE RUE	RUE GRANDE RUE	

Monsieur le Maire précise que le choix de renommer les rues a été réalisé afin de limiter le nombre de foyers concernés par ces changements.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 L2213-28 et L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales

**CONSIDERANT** l'intérêt que présente la dénomination sans ambiguïté des voies pour la commune et pour les riverains,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le projet de dénomination de voirie proposé,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder à la numérotation de l'ensemble des biens qui en ont la nécessité dans le cadre de ses pouvoirs de police.

#### *Délibération 54/2022*

Monsieur le Maire indique avoir interrogé les participants à la réunion sur la présence ou non du blason sur les plaques de rues. La majorité indiquait souhaiter sa présence

Monsieur LAVAU Jérôme remarque que Monsieur le Maire n'a pas présenté le coût de sérigraphie lors de la dernière séance ni lors de la réunion publique.

Monsieur le Maire répond que ce coût était inconnu à l'époque et les informations données étaient les mêmes.

Le Maire expose :

Par délibération 12/2022 du 26 Janvier 2022 annulée et remplacée par la délibération 54/2022 du 4 octobre 2022 et pour donner suite à la procédure de refonte partielle du nommage et du numérotage des voies de la commune, le conseil municipal a acté les nouvelles dénominations de voies.

Pour permettre à celles-ci d'être effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est nécessaire de procéder à la mise en place des nouvelles plaques de rues et de fournir aux riverains concernés par des changements, des plaques de numérotation.

Monsieur le Maire s'est ainsi rapproché de différents prestataires proposant soit la fourniture soit la pose.

L'entreprise Via Route propose une prestation complète (fourniture et pose) à 26 700,44€ HT soit 32 040,53€ TTC pour l'ensemble de la commune. Monsieur le Maire explique que le surcout de la pose de 17 000€ HT (soit environ 160€ par panneau) n'est pas intéressant pour la collectivité et que l'agent technique installera prioritairement les 25 plaques indispensables avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et installera progressivement les autres au cours de la même année.

Pour la fourniture simple, 3 entreprises ont été consultées. La Poste n'a pas souhaité donner suite à la demande de devis.

Monsieur le Maire expose les différentes propositions avec ou sans blason de la commune.

	Avec Blason HT	Avec Blason TTC	Sans Blason HT	Sans blason TTC	Différence HT	Différence TTC
Self Signal	9 686,11 €	11 623,33 €	8 651,21 €	10 381,45 €	1 034,90 €	1 241,88 €
Signalétique Vendomoise	10 203,50 €	12 244,20 €	8 830,00 €	10 596,00 €	1 373,50 €	1 648,20 €

Monsieur le Maire indique que la présence du nom de la commune est incluse dans l'offre sans plus-value. De plus, l'offre Self Signal inclut la pince à feuillard.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU les délibérations 63/2020 et 53/2022

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**-RETIENT** à 13 voix pour et 4 voix contre (MM. GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David et METIVIER Julien) la version avec nom de la commune

- **RETIENT** à 11 voix pour et 6 voix contre (Mmes JOLY Amélie au nom de Monsieur BAILLAU Brice et TOUSSAINT Sylvie, MM. BOUTICOURT Damien, LHOTE David, METIVIER Julien et ROUSSEAU Nicolas) la version avec blason.

- **RETIENT à l'unanimité** des membres présents le devis de SELF SIGNAL avec blason et commune, tel que proposé pour un coût total de 9686,11 € HT soit 11 623,33€ TTC,

- **MISSIONNE** à l'unanimité des membres présents, le Maire ou l' élu en charge du dossier pour les suites à donner auprès des prestataires.

*Délibération 55/2022*

Madame GONDOUIN Aurélie souhaite savoir si les plaques de numéro sont prévues.

Monsieur le Maire indique que le devis en prévoit 50 qui seront définies au besoin.

### ➤ **Limitations des consommations énergétiques**

Monsieur le Maire expose :

Synelva a contacté la collectivité concernant le coût à venir de l'énergie électrique au cours des prochains mois. Celle-ci sera facturée 4 fois plus chère à la commune qu'actuellement. Pour faire face à cette dépense imprévue et malgré tout maintenir des illuminations pendant les fêtes, Monsieur le Maire propose :

- De limiter les décorations sur candélabres.

- De décorer à minima la Mairie et la Vérymittaine qui accueillera le Noël des enfants.
- De réduire significativement dans la mesure du possible et dans le respect de la sécurité publique la puissance de l'éclairage public.
- De réduire le temps d'éclairage public en éteignant celui-ci dès 20h y compris le week-end. Cette mesure s'appliquera dès que possible et pour une durée indéterminée.
- De demander le remplacement des lampes Sodium restantes par des LED.

Monsieur le Maire indique également que la pompe à chaleur de la Mairie sera réglée à 17°C pendant les plages d'utilisation et à 12°C en dehors de ces plages. Il en sera de même pour la mairie annexe.

La salle Culturelle et Associative sera maintenue à 18/19°C.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (une abstention : Madame GONDOUIN Aurélie) des membres présents.

- **RETIENT** les propositions de Monsieur le Maire.

- **MISSIONNE** le Maire ou l' élu en charge du dossier pour les suites à donner auprès des prestataires de l'éclairage public.

*Délibération 56/2022*

Monsieur le Maire précise que les décorations de Noël seront mises en place par l'agent technique et Monsieur DUBOIS Max.

### ➤ **Devenir des barnums.**

Monsieur le Maire indique avoir été interrogé sur le devenir des barnums. Plusieurs possibilités se présentent : Statut quo, vente, don, location, prêt, etc.

Monsieur le Maire invite le conseil à se positionner sur la possibilité pour la commune de se séparer des barnums.

A 15 voix pour et 2 contre (LAVAU Jérôme et TACHAT Mickaël) le conseil municipal choisit de se séparer des barnums.

Après discussions, Monsieur le Maire propose de mettre ce barnum à la disposition des habitants et des associations de la commune dès 2023 avec les risques de détériorations que cela comporte et le temps gestion induit.

Le Conseil Municipal sera invité à la suite de cette expérience à se positionner pour un maintien de ce fonctionnement ou pour un don à une association de la commune, une association extérieure ou une commune voisine.

### ➤ **Points subventions**

Monsieur le Maire fait le point sur les diverses subventions :

Monsieur le Maire indique que la collectivité a reçu les paiements suivants :

Des services de l'État :

- Salle culturelle et associative : 86 658,85€
- Panneaux solaires Mairie (acompte) : 2 940 €
- Pompe à Chaleur : 30 344,63€

De Chartres Métropole :

- Salle culturelle et associative : 225 000 €
- Voirie (Impasses) : 4 200 €

A ce jour, il reste en cours de paiement une subvention de l'Etat de 63 000 € concernant la Vérymittaine.

### ➤ Point budgétaire

Monsieur le Maire fait le point budgétaire actuel et présente également la capacité de couverture de la collectivité (équivalent de la position bancaire de la commune).

Récapitulatif pour l'ensemble des collectivités				
	Compte au trésor €	Dépenses PEC et échues €	Dépenses en instance ou non échues €	Total €
D	829.862,33	0,00	0,00 D	829.862,33

La balance au 4 octobre 2022 est fournie en annexe 1.

### ➤ Questions Diverses

Monsieur de BOUILLÉ Pierre remercie Monsieur le Maire de la confiance accordée pour la délégation d'Officier d'État Civil pour le mariage.

Monsieur de BOUILLÉ Pierre s'interroge sur la date d'arrivée des autres fournisseurs d'accès pour la fibre optique.

Monsieur le Maire déclare qu'il n'y a pas d'avancées à ce sujet.

Monsieur de BOUILLÉ Pierre souhaiterait être plus intégré au dossier autour de l'Église de Vérygny.

Monsieur le Maire salue l'intérêt de Monsieur de BOUILLÉ Pierre pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine de Vérygny et le remercie pour tout le travail effectué et la vigilance qu'il a sur ces dossiers depuis des années. Monsieur le Maire indique que Monsieur de BOUILLÉ Pierre, sera, à l'instar de tous les élus qui le souhaitent, intégré à cette réflexion.

Madame JOLY Amélie souhaite savoir s'il est prévu une modification de la tournée du bus scolaire des lycées pour un passage dans les hameaux aujourd'hui non desservis.

Monsieur le Maire indique qu'une modification est peu probable actuellement mais fera la demande. Il craint que les premiers arrêts soient particulièrement matinaux.

Monsieur METIVIER Julien propose que, pour ne pas perturber le fonctionnement actuel, les nouveaux arrêts soient disposés en début de tournée.

Monsieur le Maire trouve cette idée pertinente et agira auprès de Filibus en ce sens.

Madame GONDOUIN Aurélie indique que le site internet mon ecowatt.fr permet d'anticiper et d'informer sur d'éventuelles coupures électriques.

Monsieur le Maire demande à Monsieur le Secrétaire de Mairie qu'une information soit faite en ce sens sur les réseaux sociaux de la commune en temps voulu.

Monsieur LHOTE David indique qu'une haie mal entretenue implique des problèmes de visibilité au niveau de la Place du Calvaire.

Monsieur le Maire prendra contact avec le riverain concerné.

Madame JOLY Amélie trouve positif le nouveau système de récompense à la cantine.

Monsieur BOUTICOURT Damien indique que les tables sages sont récompensées par un verre de sirop en fin de repas avec une nouvelle répartition des tables.

Monsieur le Maire trouve positif le remplacement du système de croix sanctionnant un mauvais comportement par une valorisation des bons comportements.

Madame DUBESSET Angélique relève que malgré tout des tables sont favorisées.

Monsieur LAVAU Jérôme s'étonne que certains enfants amènent leur gamelle à la cantine.

Monsieur BOUTICOURT Damien indique que cela est lié à des PAI relatifs à des allergies.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus d'interventions sollicitées, la séance est levée à 23h02.

**Balance générale**

263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2022

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
<b>Investissement</b>										
Dépense	1 258 887,75 €	0,00 €	322 872,48 €	0,00 €	1 258 887,75 €	322 872,48 €	0,00 €	480 200,25 €	480 200,25 €	788 487,50 €
Recette	1 258 887,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 258 887,75 €	0,00 €	0,00 €	868 058,62 €	868 058,62 €	302 611,13 €
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €			485 858,37 €	485 858,37 €	
Déficit			322 872,48 €			322 872,48 €				
<b>Fonctionnement</b>										
Dépense	707 793,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	707 793,03 €	28,80 €	0,00 €	268 888,88 €	268 888,88 €	440 924,34 €
Recette	707 793,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	707 793,03 €	0,00 €	0,00 €	630 881,23 €	630 881,23 €	78 811,80 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			364 112,54 €	364 112,54 €	
Déficit						28,80 €				
<b>Résultat</b>										
Excédent	0,00 €	0,00 €	322 872,48 €	0,00 €	0,00 €	322 701,28 €	0,00 €	829 888,91 €	829 888,91 €	
Déficit										